

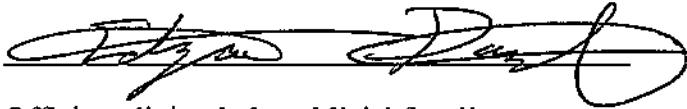
Je certifie que la réquisition présentée le 2008-12-17 à 09:00 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 15 845 533.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Requérant	Gildan Activewear Inc.

Copie certifiée du document 15 845 533

Date de mise à jour du Registre pour les inscriptions de droits : 2008-12-17 à 13:05 et de radiations : 2008-12-11 à 09:51 pour la circonscription foncière de Montréal.



Officier adjoint de la publicité foncière

NOTE : Lorsque la DHM de mise à jour du Registre pour les inscriptions de droits est antérieure à la DHM de présentation de la réquisition de droits, cela signifie que cette réquisition est encore en traitement dans la circonscription foncière spécifiée.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

19 DEC. 2008

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANALYSE ET DE L'EXPERTISE
DE MONTRÉAL

Numéro inscription : 15 845 533

Circ. foncière : Montréal

DHM de présentation : 2008-12-17 09:00

Registre des mentions

2008-12-17

9.00
heure-salarié

15845533

AVIS DE CONTAMINATION

(Art. 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

EN L'AN DEUX MILLE HUIT, le 16^{ème} jour de décembre

REQUÉRANT: GILDAN ACTIVEWEAR INC., personne morale légalement constituée, dont le siège social est situé au 600, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal (Québec) H3A 3J2, agissant aux présentes et représentée par Jean-François Legault et Georges Sam Yu Sum, dûment autorisés aux termes d'une résolution administrative adoptée en date du 9 juin 1998;

(ci-après le « Requéran »)

LE REQUÉRANT demande à l'officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire au registre foncier le présent **AVIS DE CONTAMINATION** concernant le terrain désigné ci-après :

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

- 1.1. Un terrain connu et désigné comme étant composé des lots suivants :
 - a) Le lot UN MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT (1 490 557) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal;
 - b) Le lot UN MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE ONZE (1 488 011) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal; et
 - c) Le lot UN MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX (1 488 236) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal.
- 1.2. portant les adresses civiques 211, 275 et 333, avenue de Louvain Ouest, Montréal, province de Québec, H2N 2E9.

**2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE
VISÉE PAR L'AVIS**

Gildan Activewear Inc. est propriétaire du terrain ci-dessus décrit en vertu de titres de propriété publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 5 227 536, 10 251 405 et 4 986 569.

**3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ
ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE**

Le terrain est situé dans la Ville de Montréal et seules des utilisations industrielles et commerciales sont autorisées sur ce terrain en vertu des articles 215 à 219, 225, 226 et 272 à 275 du *Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville* (01-274) adopté le 17 décembre 2001, tel que modifié par le *Règlement de concordance modifiant le Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vue d'en assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (01-274-21) adopté le 15 novembre 2007 et par le *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville* (01-274-22) adopté le 2 septembre 2008.


4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé de l'étude de caractérisation, attesté en date du 8 novembre 2008 par monsieur Kevin Donovan, expert visé à l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et dont les conclusions justifient le présent avis de contamination, est annexé aux présentes.

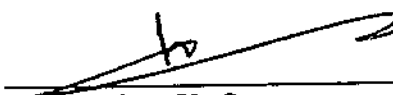
FAIT et SIGNÉ à Montréal, Province de Québec, à la date indiquée au début des présentes.

GILDAN ACTIVEWEAR INC.

Par :


Jean-François Legault
Vice-président, affaires juridiques, publiques et
gouvernementales

Par :


Georges Sam Yu Sum
Premier vice-président, exploitation

ATTESTATION

Re : AVIS DE CONTAMINATION par GILDAN ACTIVEWEAR INC.
signé le 16 décembre 2008 à Montréal, Province de Québec.

Je, soussignée, Julie Lambert, avocate, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité des personnes requérant le présent avis;
2. Le document traduit la volonté exprimée par les personnes requérant le présent avis;
3. Le document est valide quant à sa forme.

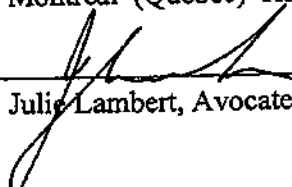
Et j'ai signé à Montréal, ce 16 décembre 2008.

Nom : Julie Lambert

Qualité : Avocate

Domicile : 600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3J2

Signature :


Julie Lambert, Avocate

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS

34, avenue des Faucons
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R4
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE II

333, RUE DE LOUVAIN OUEST MONTRÉAL, QC

(LOTS 1 488 236, 1 488 220, 1 673 643, 1 490 555, 1 490 557, 1 488 011 ET 1 490 559)

Résumé des travaux de Caractérisation environnementale – Phase II

L'étude visée correspond aux lots 1 488 236, 1 488 220, 1 673 643, 1 490 555, 1 490 557, 1 488 011 et 1 490 559, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal d'une superficie approximative de 19 641.5 m².

La vocation antérieure du Site a été associée à un atelier de finition de textiles, tissus et revêtement de tissus et ce, depuis 1960 jusqu'à la fermeture de l'usine par le propriétaire actuel, GILDAN ACTIVEWEAR en août 2007. GILDAN opérait l'usine depuis 1998. Compte tenu que le propriétaire a cessé définitivement l'activité visé par Règlement, le Site est assujéti au *Règlement sur la Protection et la Réhabilitation des Terrains* (RPRT) et à la section IV.2.1 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement. Ainsi, dans le cadre d'une caractérisation des sols et/ou de l'eau, les limites d'usage associés à un site à vocation commerciale y sont exigés (annexe II du RPRT) comme limite de contamination acceptable pour les sols et, selon l'étude historique, les normes de rejet à l'égout de la Ville de Montréal (VILLE) y sont exigés pour l'eau souterraine.

Selon l'étude préparée par la firme GENIVAR en janvier 2008 (*Évaluation Environnementale de Site – Phase I de l'usine Gildan 333, de Louvain Ouest à Montréal, QC réf M11D176*), un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine a été décelée sur le Site, et ce, selon l'étude historique du Site ainsi que les observations lors de l'inspection des lieux.

Ainsi, DONOVAN EXPERTS-CONSEILS (DEC) a procédé à la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine en novembre 2008. L'étude a été réalisée à l'aide de vingt (20) sondages répartis stratégiquement sur le Site dont trois, développée en puits d'observation de l'Eau souterraine. Nos observations organoleptiques jumelées aux résultats d'analyses de l'Évaluation Environnementale Phase II ont permis de confirmer que les sols entreposés sur le Site ne rencontrent pas les exigences réglementaires prescrites dans le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT) du MDDEP pour un site à vocation commerciale ou industrielle (Annexe II).

Selon l'étude des résultats, une surface approximative de 97m² sur une étendue verticale de 0,60m de sols contaminés a été répertoriée dans la zone (TP5) dont les concentrations dépassent les limites maximales prescrites dans l'annexe II du RPRT et le *Règlement sur l'Enfouissement des Sols Contaminés* (RESC) pour les paramètres HAP et Hydrocarbures Pétroliers C₁₀-C₅₀. Une seconde zone de sols problématiques a également été délimitée dans la portion Nord du Site, à l'emplacement du puits TP3. Celle-ci représente une surface approximative de 177m² sur une épaisseur de 1,20m. Les contaminants identifiés sont les HAP et les Hydrocarbures Pétroliers C₁₀-C₅₀. De plus, une teneur en Soufre total excédait le critère C du MDDEP. Un essai du potentiel acidogène a révélé un résultat négatif.

Les analyses chimiques ayant été réalisées sur des échantillons d'eau prélevées à partir des puits ont permis de confirmer que l'eau souterraine respecte les limites de rejet à l'égout de la VILLE DE MONTRÉAL (Règlement 87). Ainsi DEC a conclu qu'aucune intervention n'est nécessaire en ce qui concerne l'eau souterraine.

Les secteurs ayant dévoilés une contamination des sols au-delà des limites réglementaires sont représentés par les lots 1 490 557, 1 488 011 et 1 488 236 du cadastre du Québec, Circonscription Foncière de Montréal.

Les recommandations étaient d'excaver, charger, transporter hors-site et traiter les sols problématiques à un Lieu de traitement autorisé à les recevoir (Revalorisation des sols problématiques).

Les études de caractérisation environnementale de Site – Phases I et II, réalisées par GENIVAR et DEC respectivement ont démontrés la présence de sols problématiques situés au-delà des limites réglementaires permises par le MDDEP. Une Réhabilitation doit ainsi être envisagée.

Ce résumé est attesté par Kevin Donovan, Ingénieur géologue en date du 8 novembre, 2008, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexé.

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC.



Kevin Donovan, ing.

333, rue De Louvain Ouest à Montréal

Page 1 de 1